



## Demande d'effacement d'un dossier fijais

Par **yvon**, le **02/09/2008** à **17:14**

Bonjour

Il y a 4 ans de cela j'ai été jugé à Toulon et pas 2 ans comme je le mentionnais ,veuillez excuser cet erreur, pour infraction sexuel ou violent le type de décision :Contradictoire emprisonnement délictuel de deux ans avec sursis et interdiction d'exercer une profession salarié ou bénévole au contact des mineur pendant Dix ANS .

Je voudrais savoir si il existe des Avocats spécialisé qui pourrait m'expliquer la façon de procéder pour "effacer" ce dossier de mon casier judiciaire N°1 le législateur qui a voté cet loi a aussi précisé que l'on pouvait effacer ce document ma demande et motivé par le fait que la personne qui a témoigné n'était pas la Victime .

MERCI

YVON